Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190704-260619-5-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 26 juin 2019

PUBLIE LE : 3 juillet 2019

Délibération n°260619-5 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Pascal HERVIER, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190704-260619-5-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**7**
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	**1**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***12 pour le compte administratif*** ***13 pour les autres délibérations***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190704-260619-5-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

SIA/ CS-260619-5

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable au Syndicat Intercommunal d'Assainissement ;

VU le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 pour le budget du syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2019 approuvé par délibération n° 020419-1 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2018.

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2018, à savoir :

1 / SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Dépenses	►	514 367,12 €
▪ Recettes	►	1 618 055,87 €
▪ **Résultat à affecter : excédent**	►	**1 103 688,75 €**
▪ Restes à réaliser (dépenses)	►	405 670,83 €
▪ Restes à réaliser (recettes)	►	99 307,51 €

2 / SECTION D'EXPLOITATION

▪ Dépenses	►	799 988,97 €
▪ Recettes	►	4 239 270,69 €
▪ **Résultat à affecter : excédent**	►	**3 439 281,72 €**

LE COMITE,
Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de :

- Reporter à la section d'investissement, à l'article 001, un excédent de 1 103 688,75 € ;
- Reporter à la section d'exploitation, à l'article 002, un excédent de 3 439 281,72 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 1/07/2019
Transmis en préfecture et affiché le 4/07/2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal